

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT N° RCA23 210004

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 4 avril 2023, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

[Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement \(RCA23 210004\)](#)

Ce règlement vise à modifier le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (RCA06 210012) afin d'y apporter des précisions en ce qui a trait au stationnement des véhicules utilisés pour des services de soins à domicile. Il vise également à apporter des modifications afin de tenir compte de l'abrogation de la Surveillance du territoire et de son remplacement partiel par l'Agence de mobilité durable.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Verdun, le 12 avril 2023.

*Mario Gerbeau* (original signé numériquement)

Mario Gerbeau  
Secrétaire d'arrondissement